

RESUME DU PROJET

Intitulé du projet : « Contribution à la MSP dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien » (OCEAN METISS II)

1.0 Contexte

La partie sud-ouest de l'océan Indien (SWIO) est un bassin géographique délimité par la côte sud-est de l'Afrique et les îles occidentales de l'océan Indien (Madagascar, Seychelles, Maldives, Maurice, et les territoires français du bassin sud-ouest de l'océan Indien).

Ce bassin océanique stratégique représente une immense surface maritime de 5,5 millions de km² avec une surface terrestre d'environ 600 km² (principalement Madagascar), avec des enjeux importants et multidimensionnels, tels que :

- Le déséquilibre entre l'empreinte écologique croissante des activités humaines et la capacité de charge limitée d'une zone vulnérable avec des espèces menacées, affectées par le changement global.
- Les multiples conflits d'usage de l'espace maritime et côtier (activités économiques et industrielles - urbanisation - développement du tourisme - biodiversité) qui peuvent avoir un impact important sur les économies locales.
- Plusieurs niveaux de réglementation et de législation - local, national, conventions internationales, droit communautaire- qui peuvent ne pas tenir compte des questions et des intérêts régionaux.
- Les eaux internationales relèvent des compétences régionales et nécessitent une approche commune.

Afin d'assurer un développement durable des pays et territoires qui en dépendent, il est nécessaire de connaître, d'évaluer, de surveiller et de coordonner collectivement les activités liées à la mer et au littoral, afin de préserver l'intégrité écologique de ces habitats. Cet objectif constitue le cœur des démarches de planification de l'espace maritime, mises en œuvre dans le cadre du projet Ocean Metiss (cofinancé par l'Union européenne / EASME en 2017, période de mise en œuvre entre 2018-2020). Ce projet a permis, par le biais de l'intégration de 150 couches de données spatiales dans l'outil informatique SEASKETCH, de développer et d'élaborer un outil de prise de décision efficace qui peut être utilisé comme support pour les décisions et documents stratégiques. Le projet Océan Métiss, bien qu'intégrant les données venant de la zone océan Indien, ne concerne que le territoire et la ZEE de la Réunion. Les autres territoires ne sont pas concernés.

Le projet Ocean Metiss II est un projet de suivi du projet Ocean Metis. La Commission de l'océan Indien ferait dans cette 2^{ème} phase, partie du consortium, conformément aux nouvelles possibilités offertes par les lignes directrices de l'appel à propositions. Elle piloterait le Workpackage 3, en mettant en place une coopération régionale poursuivant deux objectifs :

- La mise en place d'un « Task Force Groupe » régional qui permettrait d'assister les autorités compétentes des États Membres dans l'élaboration de leurs plans spatiaux maritimes, pour ceux qui le souhaitent. Il s'agirait d'une assistance technique, strictement à la demande, par des experts ayant de l'expérience dans la mise en œuvre des projets PSM (notamment la

bonne mobilisation des acteurs, ou l'application de l'approche écosystémique, ou l'élaboration des différents scénarios). Il est important de noter que ni la COI, ni le Groupe de Task Force n'interférera avec les compétences régaliennes des États Membres au niveau de la Planification. Les États Membres peuvent aussi décider quelles données ils souhaitent partager, et quelles données seront classées comme sensibles et confidentielles. Le Groupe « Task Force » proposerait également des webinars et des formations en PSM pour les techniciens des autorités compétentes qui pourraient, par des échanges, soutenir leurs démarches nationales.

- **L'établissement d'une méthodologie, par le biais d'un Comité de Pilotage océan Indien, avec un rôle de coordonnateur au niveau des États Membres, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des Plans Spatiaux Maritimes au niveau régional, conformément à la feuille de route conjointe émise en 2017 par l'Union Européenne et les Nations Unies (IOC-UNESCO), et permettant la concrétisation et la mise en œuvre des axes relevant du PAREB.**

Ce nouveau projet sera basé notamment sur les aspects suivants :

- La mise en place et l'application d'une méthodologie pour la coordination des différents plans d'aménagement de l'espace marin.
- L'amélioration des **outils de planification (compilation et agrégation des bases de données choisies), en utilisant comme base de travail l'outil de planification SEASKETCH développé pour la ZEE de la Réunion dans le cadre d'Océan Metiss 1.**

L'adhésion des États Membres à la méthodologie s'effectuera sur la base du volontariat, en accord avec leurs réglementations internes respectives. La création d'une base de données commune au niveau de l'océan Indien pourrait, de manière significative, contribuer à la mise en œuvre du PAREB en relevant les défis identifiés dans le document, et aider à la structuration de l'économie bleue au sein des États Membres.

Ainsi, le projet pourrait créer une e-infrastructure et un groupe scientifique dans l'océan Indien autour de la planification de l'espace marin, et pourrait soutenir les forces motrices de l'initiative Ocean Metiss et de la coopération internationale et régionale dans la zone de l'océan Indien. Le projet peut également présenter un partenariat européen pour le réseau de la Convention de Nairobi, travaillant actuellement sur l'initiative WIO MSP - développement de la stratégie régionale MSP pour l'Océan Indien occidental - (créant un lien entre les différentes initiatives concernant le canal du Mozambique et l'Afrique de l'Est (NB : Certains des pays d'Afrique de l'Est sont prévus comme pays partenaires de l'île de la Réunion pour le programme opérationnel de coopération territoriale INTERREG VI 2021-2027)

2.0 Les objectifs spécifiques prévus du projet sont les suivants :

Sur le plan national / régional (Ile de la Réunion) (WP 2 et 4) :

Obj1. Valorisation des acquis du projet Ocean Metiss et mise en œuvre du Plan d'Espace Marin, avec son intégration dans les nouveaux projets, les stratégies locales et les politiques locales, notamment en ce qui concerne l'élaboration du Programme Opérationnel Régional 2021-2027 du FEM et ses mesures.

Le projet bénéficiera également du soutien de l'Institut Bleu - une Fondation créée en 2019, associant les acteurs publics et privés autour des enjeux de l'Economie Bleue (développement économique, recherche scientifique, éducation et formation, sensibilisation...) afin d'engager différentes actions de planification et de mise en œuvre (par exemple : mobilisation des acteurs).

Techniquement, suite aux acquisitions du projet Ocean Metiss, les questions suivantes seront concernées (avec la contribution de chercheurs de l'Université de la Réunion) :

- la cartographie et la modélisation de la distribution spatiale des espèces et des habitats de **la Réunion et de sa ZEE** (une partie a déjà été établie dans le cadre du projet Ocean Metiss, mais doit être améliorée et mise à jour) **avec une éventuelle extension à la région OI**
- le suivi des activités et des impacts (utilisation) de la zone maritime et côtière (nouveaux groupes cibles élargis sur la base de la méthodologie appliquée au cours du projet Ocean Metiss
- Les énergies marines renouvelables (en particulier les éoliennes offshore) et les sites pilotes appropriés, conformément aux exigences de la stratégie européenne du "New Deal" et au plan énergétique pluriannuel, élaboré par le Conseil régional de la Réunion
- la cartographie et l'évaluation économique des services fournis par les écosystèmes marins (approche écosystémique)
- la mise à jour des scénarios de planification existants/élaborés et l'évaluation de leurs impacts sur les services écosystémiques
- Mise à jour et suivi du Plan d'Espace Marin avec toutes les nouvelles données acquises

Obj2. Remplacement de l'actuel outil de planification SEASKETCH par une autre solution et migration des données :

L'outil SEASKETCH pour MSP utilisé par le projet Ocean Metiss peut être amélioré. C'est pourquoi cette partie du projet vise les tâches suivantes :

- Identification (audit) et benchmarking des outils de planification existants, basés sur l'open-source, pour la MSP (cartographie, élaboration de scénarios, engagement des acteurs et concertation des intérêts des acteurs / négociation) afin de remplacer l'outil actuel SEASKETCH par une solution conforme aux recommandations de la Stratégie Numérique Européenne, ainsi qu'aux réglementations légales européennes et françaises (INSPIRE, GDPR...)..
- Tester, acquérir et configurer / adapter l'outil de planification aux circonstances locales / régionales.
- Migration et intégration des données du serveur SEASKETCH vers le nouvel outil, en lien avec SEAS OI.

Obj 3. Sur le plan régional (bassin du SWIO) / international (WP 3) - Établissement de la cohérence entre les plans nationaux maritimes/espace maritime.

Le PSM des cinq États membres de la COI sont à des états différents d'avancement. A la demande des États membres, un soutien pourrait être apporté au processus national de MSP. Il pourrait être envisagé:

- Un soutien technique (savoir-faire, méthodologie, expertise...) aux autorités nationales si celles-ci le demandent.
- La mise en place de comités ayant un rôle de proposition : ils pourront émettre des recommandations afin de permettre aux pays de la région de travailler ensemble dans ce domaine.

- L'intégration de l'initiative Ocean Metiss aux réseaux d'autres projets régionaux dans la région, notamment financés par les Nations Unies, ou le WIOMSA et suivis par des entités intergouvernementales telles que la Convention de Nairobi.
- Concrétiser les axes 1, 2 et 3 du Plan d'action régional de la COI pour l'économie bleue (PAREB) lorsque celui-ci sera adopté (Structuration de l'économie bleue des États membres de la COI, connaissance du potentiel de l'économie et de l'environnement maritimes, coordination / Mise en œuvre d'initiatives régionales fédératrices - côtes sans pollution et sans plastique, bilan carbone positif, santé écologique et bien-être humain, exploration des énergies bleues / et Renforcement de la coordination et de l'intégration régionales - partenariats scientifiques par exemple).

3.0 Activités et approche pour la mise en œuvre

Le projet Ocean Metiss II s'articulera autour de cinq (5) WorkPackages, comme suit :

3.1 Workpackage I - Gestion et coordination du projet

Le WP I sera une partie générale et transversale du projet. Il sera principalement basé sur le fonctionnement de l'initiative Ocean Metiss, avec les différences suivantes :

- La Commission de l'océan Indien ferait partie intégrante du Consortium. Ainsi, elle disposerait d'une partie du budget en tant que bénéficiaire.
- Pour la coordination de l'engagement des parties prenantes, le consortium sera soutenu par l'Institut Bleu, sous la forme d'une contribution en nature.

Les actions prévues par ce WP sont similaires à celles du projet précédent, permettant un suivi régulier de la mise en œuvre du projet, avec notamment la mise en place d'un Comité de pilotage et d'un comité de suivi.

3.2 Work package 2 - Amélioration et mise en œuvre du PSM Ocean Metiss

D'ici à la fin de 2020 (31 décembre 2020), le consortium Océan Metiss finalisera les résultats suivants :

- Une cartographie complète des écosystèmes côtiers et marins, des zones protégées, des activités économiques et une évaluation de l'impact cumulé des zones marines et côtières couvrant la Réunion et sa ZEE
- Des plans et des analyses spécifiques sur diverses questions particulières (gestion des risques liés aux requins, souveraineté et sécurité des données, impact des accords et des événements internationaux - par exemple Brexit -, modélisation de l'environnement marin (couvrant la Réunion, sa ZEE et la zone de l'océan Indien)
- L'identification de sites pilotes potentiels pour de nouvelles activités (y compris des actions pour une meilleure mise en œuvre du nouveau pacte vert européen concernant les énergies marines renouvelables)

3.3 Workpackage 3 - Coopération régionale contribuant à un aménagement cohérent de l'espace marin dans la zone de l'océan Indien

Les principaux objectifs de ce WorkPackage sont :

- Fournir éventuellement une assistance technique aux autorités compétentes des États membres au cours de leurs processus nationaux de PSM (en cas de demande officielle), concernant, entre autres, l'application de l'approche écosystémique intégrée, la collecte et

l'analyse des données, l'implication des parties prenantes, les questions de sécurité des données, l'utilisation/élaboration d'outils de planification....

- Coordonner les processus nationaux de MSP avec un soutien opérationnel aux acteurs politiques et techniques nationaux en charge du MSP en fonction de leur demande, afin d'établir une cohérence et une complémentarité entre les MSP nationaux, pour une meilleure gouvernance des océans.

3.4 Work Package 4- Audit, choix et adaptation d'un nouvel outil de planification et migration des données

Le projet Ocean Metiss était basé sur l'utilisation d'un outil de planification innovant, SEASKETCH qui fera l'objet d'améliorations.

Le WP 4 comprendra les tâches suivantes :

- audit des outils de planification existants et rédaction des termes de référence pour le choix d'une nouvelle solution
- adaptation de la solution choisie à l'environnement local (configuration et paramètres)
- la migration de tous les ensembles de données intégrés auparavant à l'outil SEASKETCH

3.5 Work Package 5 - Communication et diffusion

Le WP 5 est également une partie intersectorielle et globale du projet.

Il est très important de rendre les efforts du projet visibles non seulement sur la scène internationale / européenne, mais aussi pour les populations locales et les parties prenantes afin de mettre en exergue les impacts possibles sur les économies et les écosystèmes locaux.

4.0 Budget global

Le budget global du projet est à 1,4 M€, et la subvention européenne sollicitée de 1,15 M€. Le budget dédié à la Commission de l'océan Indien serait de 280 K€ (incluant une subvention européenne à hauteur de 224 K€, et une subvention de la France/Réunion (État/Région) à hauteur de 56 K€).

5.0 Calendrier prévu

L'Union Européenne sélectionnera les projets pour financement entre février et avril 2021, avec une contractualisation vers juin-juillet 2021.

En cas de réponse positive, le démarrage du projet est prévu pour septembre 2021, pour une durée de 36 mois.